

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 15 mai 2013

POINT VII.3-2^e alinéa :
Rapport des travaux du CEVU du 6 mai 2013 : compte-rendu de la commission de la
pédagogie du 30 avril 2013 : référentiel commun des études : compte-rendu de la
réunion du 11 avril 2013

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1^{er} février 2011
- VU l'avis du CEVU du 6 mai 2013

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 23 pour (unanimité) : le référentiel commun des études.

Dijon, le 17 mai 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J: Relevé des avis du CEVU du 6 mai 2013

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 17 mai 2013

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement le : 21 mai 2013

Relevé des avis de la séance du lundi 6 mai 2013

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 14 heures 10

1. Informations du Président

Le Président fait part aux membres du CEVU de diverses informations générales :

- point sur la réorganisation des services centraux en 10 grands pôles, sous l'autorité hiérarchique de Géraldine HARLY. Il faut noter l'arrivée au sein de la Direction générale des Services de deux adjointes, dont Marie-France MATHIEU qui sera chargée de l'Administration générale, présente lors de ce CEVU ;
- légère modification de l'ordre du jour de ce CEVU : le cadrage général des maquettes des masters métiers de l'Education, de l'enseignement et de la formation (MEEF) sera abordé après 15h30, avec un point sur l'actualité de l'ESPE et pour la commission Politiques culturelles, il faut noter que l'association AdKamera n'est plus une association conventionnée ;
- point sur la situation financière de l'établissement, qui est saine et permet d'envisager des programmes pluriannuels d'investissement ambitieux. Il est précisé que la rénovation du bâtiment Mirande dans le cadre du plan Campus est toujours d'actualité. Le Président précise que le fonds de roulement ne peut absolument pas être utilisé pour des dépenses de fonctionnement. Il est investi au service d'une politique d'établissement globale. Sur la question des véhicules, il est préconisé de contractualiser avec une société de location, afin de s'assurer de la maintenance et de garantir au mieux la sécurité des étudiants et enseignants.

2. Approbation du procès-verbal du CEVU du 6 décembre 2012

Grégory WEGMANN présente aux membres du CEVU ce procès-verbal et demande si des modifications sont à apporter. Aucune observation n'est faite en séance.

Proposition faite aux membres du CEVU : adoption de ce procès-verbal, tel que présenté en séance

**Avis
CEVU**

Favorable à l'unanimité

3. Préparation de la rentrée universitaire 2013 :

Le Président invite Christelle SEREE-CHAUSSINAND, chargée de mission « partenariats scolaires » auprès de Stéphanie GRAYOT-DIRX, Vice-Présidente, et Anne BARNABE, responsable administrative du SIO à présenter aux membres du CEVU l'organisation de la rentrée universitaire 2013.

⇒ Organisation institutionnelle et accueil des primo arrivants en septembre

Christelle SEREE-CHAUSSINAND présente un power point en séance afin d'expliquer l'organisation envisagée pour l'accueil des futurs étudiants, que ce soit en juillet, lors des inscriptions des néo-bacheliers et surtout en septembre, qui sera une période privilégiée pour déployer de nombreux services auprès des étudiants de 1^{ère} année de Licence. Il y a une forte

volonté politique de solenniser la rentrée afin d'en faire un moment d'accueil convivial, permettant de créer un sentiment d'appartenance à l'établissement et lancer ainsi officiellement l'année universitaire 2013-2014. La semaine du 9 septembre verra l'organisation de divers événements autour de la vie institutionnelle et étudiante : discours d'ouverture du Président, remise des diplômes pour les docteurs, tutorat d'accueil (118 groupes environ), ateliers thématiques (prise de note, recherche documentaire...) notamment. Les informations délivrées aux nouveaux étudiants doivent l'être de manière optimisée afin d'être retenues et servir efficacement ensuite. L'opération « Bienvenue à l'uB » est reconduite cette année en juillet, telle que connue jusqu'à présent. Couplée aux inscriptions administratives (IA), elle permet de fournir aux étudiants un certain nombre d'informations compte tenu de la présence de différents partenaires (CROUS, Divia, SNCF...). La nouveauté introduite pour les IA est le fait que les futurs étudiants seront invités à être acteurs de leur inscription en saisissant eux-mêmes les données. Cette procédure se fera avec l'aide des personnels de scolarité et permettra ainsi un retour en direct sur l'application informatique et les éventuelles difficultés rencontrées. Cette expérience servira de point de départ à la mise en œuvre des IA par le web l'an prochain. Cette bascule vers un service à distance est un enjeu majeur pour l'établissement et doit être abordé de manière transversale, en tenant compte de l'ensemble des paramètres. L'exercice 2013 permettra d'anticiper au mieux la rentrée 2014.

Suite à cette présentation, plusieurs questions sont posées par les membres du CEVU, concernant notamment les ateliers thématiques ou les informations délivrées aux étudiants via le tutorat (nécessité d'aborder le système AJAC, les MCC...).

Pierre BEDU souligne la qualité de l'accueil des étudiants à l'uB. Cela n'existe en effet pas sur tous les campus.

Christelle SEREE-CHAUSSINAND précise que certaines filières ont fixé leur rentrée dès la semaine du 2 septembre. Il faudra pouvoir offrir un service d'accueil à ces étudiants. Quant aux sites territoriaux, il faudra travailler de manière précise avec les collectivités locales et les partenaires sur place pour organiser l'accueil en septembre.

⇒ Modalités et calendrier de gestion des inscriptions administratives 2013

Aline FULON, responsable du service de la Scolarité centrale, présente un diaporama qui résume les périodes et dates d'inscription, l'organisation matérielle prévue et le travail mené avec l'ensemble des services (DSI, RH, SIO...) pour mener à bien cette lourde opération visant à ce qu'un nombre maximum d'inscription puisse être enregistré avant le début des cours en septembre. Les dates clés de juillet et septembre pour les nouveaux inscrits sont : du 9 au 17 juillet pour la chaîne d'inscription centralisée au pôle AAFE et à partir du 27 août dans les scolarités. Pour les réinscriptions (étudiants connus du SI de l'uB), ce sera du 8 au 18 juillet et à partir du 27 août. Une plate-forme d'assistance téléphonique est parallèlement mise en place pour notamment orienter au mieux les futurs étudiants et leurs familles.

Un document reprenant l'ensemble des dates fixées pour les inscriptions, en fonction des situations particulières est diffusé en séance.

Il sera notamment très utile pour informer les étudiants de manière précise et servira de référence aux personnels de scolarité.

La perspective pour la rentrée 2014 est que l'ensemble des inscriptions puissent se faire par le Web. Cela nécessitera un gros travail d'anticipation et la mise en œuvre d'un retro planning très précis, avec l'aide de la DSI et la participation de l'ensemble des acteurs (scolarités, partenaires institutionnels etc..).

Sébastien CHEVALIER pense qu'il est dommage que les nouveaux étudiants ne puissent plus découvrir le beau campus dijonnais, qui est un vrai atout pour l'établissement.

Maëlle FROIDUROT rappelle que les frais occasionnés pour 15 minutes d'inscription ne sont souvent pas supportables par l'étudiant ou sa famille. Faciliter l'inscription en offrant un **service** web de qualité est une étape essentielle.

Sophie SALAÛN demande comment feront les étudiants sans équipement informatique. Aline FULON précise qu'il sera évidemment prévu des lieux d'inscription avec ordinateurs, que ce soit à Dijon (MDE) ou dans les sites territoriaux.

Proposition faite aux membres du CEVU : adoption de cette procédure et du calendrier de gestion 2013, tels que présentés en séance

**Avis
CEVU**

Favorable à l'unanimité

⇒ Procédure de remboursements des frais d'inscription pour 2013-2014

Aline FULON présente rapidement un document récapitulatif, qui vise surtout à rappeler la procédure applicable pour la gestion des demandes de remboursements, en fonction des différentes situations individuelles. Le calendrier pour l'année à venir est détaillé. Cette pièce est importante pour l'agent comptable, la procédure devant être visée par les conseils centraux.

Proposition faite aux membres du CEVU : adoption de cette procédure, telle que présentée en séance

**Avis
CEVU**

Favorable à l'unanimité

⇒ Calendrier universitaire 2013-2014 : examen des propositions des composantes

Aline FULON présente ce dossier et précise que seuls les calendriers transmis par les composantes figurent dans le document transmis aux membres du CEVU. Il manque encore des calendriers (STAPS, IUP Diderot, certaines formations en SH, masters MEEF...) et il faudra que tout soit finalisé pour le CEVU du 26 juin 2013.

Des particularités sont notées pour les DUT, les LP, les formations en alternance, la FOAD, les M2 avec stage et/ou mémoire « filé » sur l'année, les études de santé et les écoles d'ingénieurs. Pour les dates de rentrée, on observe un calendrier qui s'organise, en général, du 2 au 9 septembre pour les licences, DUT, PACES, écoles d'ingénieurs et à partir du 16 septembre pour les masters.

S'agissant des suspensions des cours, les périodes arrêtées pour l'établissement sont suivies par les composantes (Noël / hiver / printemps), avec généralement une coupure prévue à la Toussaint, bien qu'étant une période non obligatoire.

Un point de vigilance est à noter : un travail est actuellement réalisé avec le planning Droit-Lettres pour gérer les périodes « à flux tendus » au niveau des réservations des salles (ex: 7-8 janvier concours PACES = examens L1 Droit, STAPS etc décalés / période avril-mai avec concours PACES du 12 au 16 mai...) et planifier au mieux les rotations entre filières, notamment pour l'utilisation de la salle modulable.

Pour les calendriers des formations cohabilitées (cf STAPS: calendrier en attente), une coordination est à organiser et il faut veiller au respect de dates communes à l'uB et à l'UFC.

Le calendrier universitaire sera présenté pour information au Comité technique du 24 juin ; c'est en effet une mesure d'organisation des services.

En vue du vote, Aline FULON précise que l'UFR Droit et Science politique a demandé le report de vote pour la licence de Droit et la licence AES et que l'UFR SVTE a transmis quelques modifications de date (cf mail du 3 mai 2013).

Maëlle FROIDUROT demande le report du vote pour le Premier cycle des études médicales en raison d'incohérences entre le calendrier présenté et celui dont elle a connaissance via les élus étudiants de l'UFR Médecine. Un autre calendrier doit en effet être présenté en conseil d'UFR prochainement.

Dorian COLAS DES FRANCS rappelle qu'il est important pour les étudiants de pouvoir avoir leurs résultats dans les délais réglementaires, avec un minimum de 15 jours pour être convoqué à la session de rattrapage.

Proposition faite aux membres du CEVU : adoption des calendriers 2013-2014 transmis par les composantes, tels que présentés en séance, avec les précisions suivantes :

- *report de vote pour la licence de Droit, la Licence AES et le Premier cycle des Etudes médicales ;*
- *les modifications transmises par l'UFR SVTE le 3 mai 2013 sont prises en compte et seront reportées dans le tableau récapitulatif.*

Avis CEVU	Favorable à l'unanimité
----------------------	--------------------------------

4. Comptes-rendus des Commissions relatives à la Vie Etudiante

➤ Compte-rendu de la commission Politiques Culturelles du 6 mars 2013

Pierre ANCET est invité à présenter ce compte-rendu aux membres du CEVU. Il précise que le point relatif à l'association AdKamera doit être retiré de l'ordre du jour car comme l'a précisé le Président en début de CEVU, le conventionnement n'est pas reconduit.

Un point est fait sur l'association Adexpra (Radio Dijon Campus) et ses activités, sur l'association AHSCUB qui est très active, l'Université pour tous (UTB) et les enseignements proposés, en constante évolution, et les Editions universitaires de Dijon (EUD) qui ont un nouveau Directeur, Hervé DUCHENE, et ont entrepris la numérisation de certains ouvrages.

Proposition faite aux membres du CEVU : adoption de ce compte-rendu, tel que présenté en séance

Avis CEVU	Favorable à l'unanimité
----------------------	--------------------------------

➤ Compte-rendu de la commission FSDIE du 26 mars 2013

Jean-Baptiste BACCON, Vice-président étudiant, présente le compte-rendu de la commission FSDIE du 26 mars 2013. Il précise que 14 demandes ont été transmises pour instruction. 6 ont fait l'objet d'un report. Sur les 4 dossiers de la commission précédente ayant fait l'objet d'un report, seul un dossier fait l'objet d'un second report, les 3 autres sont annulés. Sur 5 demandes relatives à la formation des élus, 4 sont accordées. Sont également reportées dans le tableau les subventions aux associations conventionnées et le budget de la commission subventions culturelles.

Proposition faite aux membres du CEVU : adoption de ce compte-rendu, tel que présenté en séance

**Avis
CEVU**

Favorable à l'unanimité

➤ **Compte-rendu de la commission Vie de l'Etudiant du 9 avril 2013**

Jean-Baptiste BACCON présente le compte-rendu de la commission Vie de l'Etudiant du 9 avril 2013. Lors de cette commission, 3 demandes de labellisation ont été étudiées. Un seul refus a été émis, compte tenu notamment de la composition et de l'objet de l'association (groupe biblique). 7 associations font l'objet d'un bilan d'étape suite à leur labellisation : 4 labels sont reconduits, 1 est reporté et 2 font l'objet d'un avis défavorable. 5 demandes de délabellisation ont été transmises. Elles ont fait l'objet d'un avis favorable, compte tenu des motifs évoqués (dissolution de l'association le plus souvent).

Proposition faite aux membres du CEVU : adoption de ce compte-rendu, tel que présenté en séance

**Avis
CEVU**

Favorable à l'unanimité

5. Appels à projets

➤ **Appel à projets "Equipements pédagogiques 2013"**

Grégory WEGMANN a travaillé sur ce dossier avec Frédéric DEBEAUFORT. Comparativement à l'an dernier, l'étude des demandes des composantes a semblé plus simple. Elles ont bien joué le jeu et on retrouve, via les codes couleurs reportés dans le tableau global, une répartition des crédits correspondant aux différentes thématiques et notamment le renouvellement d'équipements obsolètes (60% des crédits), les langues et l'international, les projets inter-composantes ou encore la pluriannualité. La question des vidéoprojecteurs fait l'objet d'une étude particulière car au total, la demande est de 26 équipements, pour 84806 euros.

Trois documents ont été transmis aux membres du CEVU : le tableau récapitulatif des demandes émanant des composantes au titre de l'année 2013 avec le distinguo entre les projets retenus et ceux pour lesquels un refus est proposé, le comparatif 2012-2013 et un classement par rubriques.

Pour les demandes en 2013 comparables à celles de 2012, il n'y a pas de problème. Pour celles dont le delta est très important, des arbitrages sont proposés. L'effet mémoire sera important pour les futures campagnes d'équipement, afin de lisser au mieux la répartition des crédits, dans une logique pluriannuelle.

La situation de l'UFR SVTE, pour laquelle des réserves avaient été émises en raison de demandes pouvant coïncider avec celles du centre de zootechnie a été éclaircie et les problèmes réglés. L'achat du minibus reste cependant refusé, la location étant préconisée. Quant au SCD et la demande relative à l'achat de cloisons phoniques, il est précisé que le dossier a été revu de manière plus synthétique et sera présenté dans le cadre des PPI. Sophie DESSEIGNE rappelle à nouveau les éléments évoqués en CP sur ce dossier. Le besoin en financement du SCD est grand. Aucun budget n'a été alloué dans le cadre d'appels à projets depuis 3 ans. Le Président lui précise que le dossier sera étudié dans toutes ses dimensions. Si la conviction que ce projet entre bien dans la politique globale d'investissement de

l'établissement est acquise, alors tout sera mis en œuvre pour le soutenir. Il faut prendre le temps de la réflexion pour bien mesurer l'impact des décisions et ainsi garantir à tous la pertinence des choix opérés.

Proposition faite aux membres du CEVU : adoption de la répartition des crédits, telle que présentée en séance, avec la levée des réserves émises en Commission de la Pédagogie pour l'UFR SVTE et l'examen de la demande du Service Commun de Documentation (installation de cloisons phoniques) dans le cadre PPI

**Avis
CEVU**

Favorable à l'unanimité

➤ Appel à projets "Production de ressources multimédias 2013 - seconde vague"

Grégory WEGMANN rappelle le contexte de cet appel à projets, qui en est donc à sa seconde vague après la première vue en janvier dernier. Déborah ARNOLD, Directrice technique de la Passerelle, a présenté le dossier en CP. 7 dossiers ont été reçus. Seul le projet n°4 relatif à la promotion de la filière APAS (UFR STAPS) n'est pas retenu car l'objet ne correspond pas à l'appel à projets. Il est précisé que le soutien financier est réparti entre la demande d'équipements (100%), l'ingénierie et l'intervention de techniciens de la Passerelle (50%). Au total des deux vagues, 75000 euros sont alloués.

Proposition faite aux membres du CEVU : adoption de la répartition des crédits, telle que présentée en séance

**Avis
CEVU**

Favorable à l'unanimité

6. Compte-rendu de la Commission de la Pédagogie du 30 avril 2013

(cf relevé des avis de la CP pour le détail des avis émis par les membres de la CP)

Grégory WEGMANN présente aux membres du CEVU le compte-rendu de la CP du 30 avril 2013. Les sujets étaient nombreux et certains points ont suscité des discussions assez longues.

➤ Les Unités d'Enseignement (UE) transversales: bilan et projet d'ouverture pour l'année 2013-2014

Un bilan a été fait pour les 4 UE transversales actuellement proposées aux étudiants : culture, sport, engagement associatif, découverte d'un milieu professionnel, d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Pierre ANCET a présenté l'UE Culture. La problématique des sites territoriaux a été abordée car, à ce jour, ces UE ne sont pas proposées aux étudiants étant hors du campus dijonnais. Il convient de voir avec les responsables locaux les possibilités de développement de ces UE. Le développement d'autres UE a été évoqué (mobilité à l'international par exemple).

Bernard BROYE, Président du comité de pilotage des « Entrepreneuriales » en Bourgogne, a présenté ce dispositif en CP. Il est proposé que cette action innovante puisse être proposée aux étudiants en tant que nouvelle UE transversale, créditée de 5 crédits ECTS.

Nadine WARGNIER souligne le fait que l'IUFM propose à ses étudiants une UE d'ouverture dédiée à la culture est proposée. Elle craint cependant qu'avec la mise en place des nouvelles formations MEEF, cette UE ne puisse plus être prise, compte du volume horaire important en master.

Des idées variées de création d'UE sont évoquées (méthodologie documentaire, mobilité internationale,...). La créativité est souhaitée mais il est rappelé que cela doit cadrer avec la philosophie de ces UE transversales (UE pouvant être prise une fois en licence ou master, destinée à tous les étudiants...).

Proposition faite aux membres du CEVU : adoption de la proposition de création d'une nouvelle UE transversale relative aux « Entrepreneuriales » créditée de 5 ECTS, avec engagement d'un déploiement multi-sites de cette UE (1 équipe / site territorial uB minimum)

**Avis
CEVU**

Favorable à l'unanimité

➤ **Référentiel commun des Etudes : compte-rendu de la réunion du 11 avril 2013**

Nicolas CASPAR rappelle les discussions ayant eu lieu lors du groupe de travail et en CP. Ce sujet suscite à nouveau de nombreuses discussions en CEVU. Il faut en effet que les règles fixées soient très claires et que toute ambiguïté soit dissipée. Les élus étudiants insistent sur le fait que les conditions fixées pour être AJAC sont plus contraignantes afin que l'étudiant concerné soit responsabilisé et ne « subisse » pas ce statut. Il faut que les étudiants souhaitant en bénéficier ne soient pas bloqués par les jurys. Grégory WEGMANN précise qu'en CP, il avait clairement été mis en avant le fait que le jury faisait preuve de discernement et devait accorder le statut AJAC à l'étudiant méritant. Nicolas CASPAR insiste sur le fait que l'étudiant doit pouvoir être inscrit dans l'année supérieure (cf droit à bourse). Sabine CORNELOUP exprime son opposition à ce système qui est synonyme d'échec. La question de la marge de manœuvre du jury est abordée. Il ne faut en effet pas que dans certaines filières, les étudiants soient bloqués alors qu'ils pourraient légitimement demander à être AJAC. La formulation à retenir dans le référentiel est importante. Liliane PELLECUER s'inquiète de la gestion technique de ces futures mesures. Il est précisé que la nouveauté est la suppression du caractère automatique du statut AJAC donc il ne s'agira pas de le reporter directement dans APOGEE. Il faudra pouvoir récupérer la liste des étudiants entrant dans la cible des potentiels AJAC et cela devrait pouvoir se faire par le calcul des ECTS crédités après les examens. Un débat s'engage entre les membres du CEVU sur ce nouveau statut. Grégory WEGMANN rappelle qu'un principe de confiance mutuelle doit s'instaurer. Le statut AJAC doit être proposé lorsque cela est raisonnable et que l'étudiant y trouve un intérêt pour progresser. Cette future année d'expérimentation doit permettre un réajustement ultérieur si nécessaire.

Le Président rappelle que les fiches filières peuvent compléter le référentiel sur ce point, afin de permettre un équilibre.

Sophie SALAÜN propose une formulation en séance qui répond de façon adaptée aux différentes observations des membres du CEVU. Le Président lui demande de bien préciser la phrase afin qu'elle soit reportée de façon précise dans le compte rendu. Le Président soumet cette proposition au vote (cf paragraphe ci-dessous).

Proposition faite aux membres du CEVU : la proposition adoptée à l'unanimité par les membres de la Commission de la Pédagogie du 30 avril 2013 est amendée et est formulée de la manière suivante :

« Régime applicable aux étudiants AJAC en Licence :

- le passage dans l'année immédiatement supérieure est impossible à tout étudiant à qui il manque plus de 10 ECTS par semestre (soit 20 ECTS validés au minimum au S1 et 20 ECTS validés au minimum au S2 pour un passage en L2 et 20 ECTS validés au minimum au S3 et 20 ECTS validés au minimum au S4 pour un passage en L3) et qui ne satisfait pas aux dispositions spécifiques précisées dans la fiche filière de la formation sollicitée.

TRES IMPORTANT : le système AJAC est un régime dérogatoire, non imposable à l'étudiant.

Les jurys souverains, au vu du référentiel commun des études, de la fiche filière et après étude des situations particulières, dressent la liste des étudiants pouvant solliciter le statut AJAC. Les étudiants concernés devront demander explicitement le droit d'être inscrit en tant qu'étudiant AJAC en adressant une demande au service de scolarité concerné. Les étudiants seront obligatoirement informés des conséquences liées à ce statut.

L'UFR de rattachement de l'étudiant s'engage à ce que, dans la mesure du possible, l'ensemble des enseignements obligatoires puisse être suivis par l'étudiant pour les deux semestres engagés en parallèle. »

**Avis
CEVU**

Favorable, moins 4 abstentions

➤ Présentation du cadre général des Masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) premier et second degrés

(NB : ce point a été présenté en CEVU de 15h40 à 17h, après le point 3 compte tenu des impératifs d'agenda des intervenants de l'IUFM)

Le Président souhaite faire un point sur le dossier ESPE car depuis son évocation en février dernier, des évolutions sont intervenues. Ainsi l'ESPE sera constituée de la communauté de l'actuel IUFM, du département des Sciences de l'Education, de l'IUP Denis Diderot (dans sa totalité) et du CIPE. Le projet est bien avancé à présent et sera présenté au Conseil d'Ecole de l'IUFM le 13 mai 2013 et au Conseil d'Administration de l'UB le 15 mai 2013. Les maquettes relatives aux masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) premier et second degrés devront être transmises au Ministère le 23 mai maximum. Des navettes pourront avoir lieu à partir du 10 juin. Le Président souligne le fait que le calendrier de gestion est très contraint. Les textes ont en effet sortis pendant les congés de Pâques. Compte tenu des dates et de l'avancée des travaux, il a été proposé qu'une présentation du cadre général servant de socle à la constitution des maquettes des futurs masters puisse être faite en CEVU. Cela n'est pas facile car les travaux sont en cours et que des ajustements sont encore à l'ordre du jour.

Marie-Geneviève GERRER, Vice-Président du Conseil d'administration de l'UB, présente ce cadre général en coordination avec Magali DANNER, Pascal GRISONI et Henri VALES, tous trois exerçant à l'IUFM et étant très impliqués dans ce dossier.

Il est précisé que le calendrier est très serré et qu'un retour d'information sur les maquettes définitives pourra être fait pour le CEVU du 26 juin 2013, mais pas avant. Le cadre réglementaire général et les principes à prendre en compte sont rappelés.

Il est précisé que le Master MEEF se décline en trois mentions : MEEF-PE (Professeurs des écoles), MEEF-CPE (Conseiller Principal d'Education) et MEEF-PLC/PLP (Professeurs Lycée-Collège et Professeurs Lycée professionnel). La possibilité d'ouvrir une quatrième mention, « pratique et ingénierie de la formation », sera étudiée et annoncée le cas échéant dans le projet qui sera déposé au Ministère.

Les principes qui ont guidé la réflexion ont été déterminés par différents textes du ministère qui spécifient en particulier qu'il s'agit d'assurer :

- l'intégration d'une culture commune à tout formateur de l'éducation nationale ;
- l'acquisition progressive de compétences professionnelles (discipline, didactique et scientifique) et de compétences liées au contexte d'exercice du métier ;
- l'organisation là encore progressive de stages avec une démarche d'alternance.

Les maquettes doivent donc intégrer de multiples aspects et concilier les exigences d'un concours à celles d'un master professionnel : stage, acquisition de compétences professionnelles, didactiques, disciplinaires, initiation à la recherche et préparation d'un concours. L'entrée peut se faire par blocs ou par UE. La professionnalisation est un aspect important et le nombre d'heures dédié explique le volume horaire important (un mi-temps devrait être assuré par les futurs fonctionnaires stagiaires en M2).

Ces maquettes n'ont pas à ce jour un caractère définitif. Elles présentent les grands équilibres et donnent un cadre mais une certaine souplesse pour s'adapter aux exigences du concours, qui ont été connues fin avril.

Le partenariat avec le Rectorat sur ce dossier est souligné. La question de la formation « continuée » des enseignants est par ailleurs un sujet important. La mise en œuvre de cette réforme doit entraîner une réflexion en amont (quel cursus licence ? quid des modules de préprofessionnalisation) et en aval (formation continue) afin que le continuum de formation soit optimisé et permette un suivi des étudiants dans les meilleures conditions.

Henri VALES précise que les maquettes du master MEEF-PLC/PLP, comme le recommandaient les propositions du Comité de Suivi du Master du 14 février 2013, sont organisées avec une double entrée : par UE et par blocs (5 blocs : disciplinaire, didactique, exercice du métier, recherche et mises en situation professionnelle) avec un nombre d'ECTS lui aussi prédéfini. Le comité de pilotage académique a validé cette structuration. La grande hétérogénéité des volumes horaires des actuels masters (de 650 à 1050 h) n'a pas facilité l'élaboration d'une maquette MEEF. Mais les composantes ont joué le jeu et les maquettes ont pu être élaborées pour les différentes disciplines.

Pascal GRISONI évoque la maquette MEEF-PE. Une forte contrainte pèse sur la deuxième année pour la professionnalisation, avec un volume horaire important. La maquette prévoit 577h pour le M1 et 360 h pour le M2. Actuellement la maquette est de 1076 h et 374 h de formation existent pour les stagiaires. La perte est donc grande en terme horaire. Un important travail a été fait pour la mise en place d'un tronc commun. Il n'y a pas de distinction entre les blocs 1 et 2 (disciplinaire et didactique). Une place significative est faite à la recherche, avec un poids fort du mémoire. Les langues et les TUICE (technologie usuelle de l'information et de la communication) sont intégrées dans les maquettes, bien que cela soit compliqué et que la place prévue ne soit sûrement pas assez importante. Des choix importants ont été faits pour garantir la polyvalence des futurs professeurs des écoles. Des compléments disciplinaires sont prévus. La place du concours en M1 a entraîné une structuration spécifique de l'année de M1. L'année de M2 est orientée vers la professionnalisation. L'ensemble de l'évaluation en M2 sera en contrôle continu compte tenu de la « pression » en termes de volume horaire.

Magali DANNER présente la maquette pour le MEEF-CPE, qui est une maquette autonome (comparé à l'actuelle maquette). Elle est plus facile à gérer car moins d'étudiants sont concernés. On passe à 589 h en M1 et deux temps de stage sont prévus en M2.

Le Président remercie les intervenants pour cette présentation qui a montré l'important travail mené sur ce dossier et qui sera porté par l'ESPE de manière ambitieuse.

Nadine WARGNIER revient en séance sur la perte en heures pour le MEEF-PE. Elle est très inquiète de la mise en place de cette réforme qui selon elle n'est pas du tout positive et va à l'encontre des intérêts des étudiants. Le Président rappelle que le CEVU n'est pas le lieu pour discuter de la pertinence de la réforme qu'il s'agit de mettre en œuvre. Il salue ici l'implication et le sens des responsabilités des différents partenaires quant à la gestion de ce dossier.

Philippe MONNERET s'interroge sur la marge de manœuvre possible dans l'application de cette nouvelle réforme, alors que l'université est normalement un lieu de pensée indépendant. Pascal GRISONI précise que des choix douloureux ont dû être faits pour que le maquetage corresponde aux critères définis par le Ministère. Il rappelle que le partenariat avec le Rectorat implique un travail commun. L'université doit proposer aux étudiants des dispositifs de formation pertinents sous peine de voir des organismes privés prendre le pas dans ce secteur.

Liliane PELLECUER demande des précisions sur la licence « Education » évoquée dans des CEVU antérieurs. Le Président indique que la réflexion est enclenchée et qu'il s'agira de revoir ce dossier pour le prochain contrat.

Des membres du CEVU reviennent sur la crise des vocations et les effets négatifs des réformes successives. Le Président précise que la CPU a alerté sur le calendrier imposé aux établissements. Reste que la volonté politique est de mettre en place rapidement une formation des enseignants repensée. Cela fait longtemps que certaines disciplines sont « sinistrées ».

Sébastien CHEVALIER demande quel sera l'avenir des petits flux pour les masters 2nd degré et souhaite savoir où en est la réflexion au niveau interrégional pour les ESPE. Le Président indique que la structure ESPE est construite de manière à être la plus proche de celle de l'UFC. Quant aux masters à faibles effectifs, la question est à l'ordre du jour et les mutualisations seront évidemment à encourager. Compte tenu du calendrier et des volumes horaires, cela ne sera sans doute pas possible dès 2013. Les maquettes ont été pensées en commun avec l'UFC.

Le Président clôt cette longue discussion en remerciant les intervenants de leur présentation et souligne la qualité des débats sur cette question de fond.

Proposition faite aux membres du CEVU : adoption du cadre général des masters MEEF 1^{er} et 2nd degrés applicable à la rentrée 2013, tel que présenté en séance

**Avis
CEVU**

Favorable, moins 2 voix contre et 7 abstentions

➤ Modalités de gestion de l'année transitoire (2013-2014) pour les Masters 2 Métiers de l'Enseignement et modifications des maquettes

Grégory WEGMANN rappelle que ces travaux constituent la suite de ceux engagés en décembre dernier pour l'actuel M1. Les changements impactant les deux années, il convient de voir les dispositions transitoires pour l'année 2013-2014 pour que les volumes horaires globaux des maquettes soient respectés. La coordination avec les enseignants a été assurée par Mme GERRER et l'IUFM. Quelques ajustements sont encore à voir pour certaines disciplines mais dans l'ensemble les modalités d'application des modifications ont pu être trouvées sans trop de difficultés. Les modifications pour le master 1^{er} degré ont été transmises après la CP et ont été reportées dans le tableau complémentaire distribué aux membres du CEVU. Ce point sera voté en fin de séance avec une autre demande traitée tardivement (master REVI).

Proposition faite aux membres du CEVU : adoption des modalités de gestion pour les MME 2^{ème} année dans le cadre de l'année transitoire 2013-2014, telles que présentées en séance

**Avis
CEVU**

Favorable à l'unanimité

➤ Offre de formation rentrée 2013

2 demandes ont été évoquées en CEVU :

- la première concerne le master MASCI pour lequel une procédure de transmission d'un CV et d'une lettre de motivation est demandée pour les étudiants demandant leur inscription en M1

Proposition faite aux membres du CEVU : adoption de cette demande pour le master MASCI, telle que présentée en séance

**Avis
CEVU**

Favorable, moins 1 abstention

- la seconde concerne le calendrier de gestion IUFM des pré-inscriptions 2013 en Master 1 MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) Premier degré et dans les M2 Masters Métiers de l'enseignement (année transitoire)

Proposition faite aux membres du CEVU : adoption du calendrier de gestion IUFM 2013 pour les pré-inscriptions dans les MEEF premier degré et MME 2, tel que présenté en séance

**Avis
CEVU**

Favorable à l'unanimité

Il faut noter le report de vote à une prochaine CP et un prochain CEVU pour la LP TAIS.

➤ Demandes relatives aux diplômes d'université

Les 3 demandes émanent de l'UFR Médecine et concernent :

- la création d'un DU «Séquençage haut débit et maladies génétiques »

- l'ouverture à Dijon d'un DIU «Rhumatologie IntErventionnelle avec GuidAge RaDioscopique ou Echographique (REGARDE)»

- l'augmentation du volume horaire du DU « Infirmier(e) en santé au travail » : 20 heures en plus de contrôle continu, portant le volume global à 220 heures au lieu de 200.

Présentées avec conviction en CP par Daniel MOREAU, ces demandes n'ont pas posé de problème.

Proposition faite aux membres du CEVU : adoption de ces 3 demandes, telles que présentées en séance

**Avis
CEVU**

Favorable à l'unanimité

➤ Conventions

Grégory WEGMANN présente les 3 conventions, dont 2 sont relatives à l'accueil d'étudiants de l'uB dans les filières Odontologie d'autres universités. La 3^{ème} concerne l'organisation des enseignements dispensés à distance (FOAD) entre différentes universités du Grand Est.

Proposition faite aux membres du CEVU : adoption de ces 3 conventions, telles que présentées en séance

Avis CEVU	Favorable à l'unanimité
----------------------	--------------------------------

➤ Modifications des modalités de contrôle des connaissances (MCC) – rentrée 2013

Les différents tableaux sont présentés en séance. Il est précisé que le libellé MCC n'est peut-être pas le plus adapté et il faudrait voir pour l'adapter (modifications des maquettes des diplômes plutôt?). Aline FULON indique que cela sera pris en compte.

Plusieurs demandes sont recensées. La majorité concerne des modifications mineures.

Il faut signaler qu'un tableau complémentaire a été distribué en séance et récapitule deux demandes à traiter directement en CEVU. L'une concerne le master métiers de l'enseignement 1^{er} degré (mention EEA, spécialités EEEP et VSPE) pour l'année transitoire 2013-2014 (*cf paragraphe précédent sur les MME année transitoire*) et l'autre le master REVI, qui est directement impacté par la mise en place des masters MEEF, puisque de nombreuses mutualisations existent avec l'actuel master métiers de l'enseignement et doivent donc être revues.

Il est précisé que les tableaux récapitulent l'ensemble des demandes transmises à la cellule APOGEE. Les membres de la CP et/ou du CEVU peuvent demander des précisions le cas échéant. Les composantes doivent logiquement s'assurer en amont de la soutenabilité de leur offre de formation, quelle que soit son évolution, qui n'a pas, il est évident, à être modifiée de manière significative par rapport à l'habilitation délivrée par le Ministère à compter du 1^{er} septembre 2012.

Les ultimes demandes de modifications pour la rentrée 2013 devront être transmises pour la CP du 10 juin et le CEVU du 26 juin, afin que la règle visant à l'adoption des MCC applicables pour l'année dans le mois qui suit la rentrée soit respectée.

Proposition faite aux membres du CEVU : adoption des demandes de modifications des modalités de contrôle des connaissances formulées par les composantes, telles que présentées en séance et vote direct en CEVU des modifications transmises pour les Masters métiers de l'enseignement 1^{er} degré (EEA et VSPE) et le Master REVI.

Avis CEVU	Favorable à l'unanimité
----------------------	--------------------------------

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 19h15 et remercie les membres du CEVU de leur participation aux débats.

~~~~~

Le Vice-Président du CEVU

**validé**

Grégory WEGMANN